

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 9

**Résolutions adoptées à la 0128^e séance
tenue le 10 avril 2018**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 22 mai 2018

E-0128-4.1 BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2018-2019 - ADOPTION
2018-A0016-0128^e-309

le Comité exécutif recommande au Conseil de l'Université d'adopter le budget de fonctionnement 2018-2019 conformément au document **2018-A0016-0128^e-309.2** déposé aux archives.

E-0128-4.2 DISSOLUTION VOLONTAIRE DE LA COMPAGNIE 9216-6339 QUÉBEC INC.
2018-A0016-0128^e-297

E-0128-4.2.1 IRRÉGULARITÉS, CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRIGEANTS DE 9216-6339
QUÉBEC INC.

ATTENDU que 9216-6339 Québec inc. (« **9216** ») est une filiale à part entière de l'Université;

ATTENDU que 9216 n'a plus d'activité commerciale depuis de nombreuses années et que, conséquemment, le comité exécutif de l'Université, envisage sa dissolution au plus tard le 10 juin 2018 à 23 h 59;

ATTENDU que certaines irrégularités ont été constatées dans le livre corporatif de 9216 et qu'aux fins de mener à terme la dissolution selon les règles prescrites de la *Loi sur les sociétés par actions* (RLRQ., c. S-31.1) (la « **LSA** ») et de la *Loi sur la publicité légale des entreprises* (RLRQ, c. P-44.1) (la « **LPLE** »), il y a lieu de redresser ces irrégularités; et

ATTENDU qu'aux fins de réduire les démarches pour les procédures de dissolution que l'Université se propose d'autoriser, il y a également lieu de réduire le nombre d'administrateurs devant former le conseil d'administration à un seul.

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. **QUE** tous les actes faits, contrats conclus, décisions prises, gestes posés, documents signés, nominations effectuées, règlements adoptés et résolutions adoptées en rapport avec 9216, depuis la date de sa constitution jusqu'à ce jour, par ses administrateurs, dirigeants, actionnaires ou représentants sont confirmés, approuvés et ratifiés, et ce, à toutes fins que de droit, peu importe que les autorisations ou décisions appropriées aient été ou non données ou prises au moment opportun par le conseil d'administration et/ou le ou les actionnaires, qu'elles aient été données ou prises par le mauvais forum, qu'elles aient été données ou prises par résolution plutôt que par règlement ou vice versa ou encore, qu'elles n'aient pas été valablement constatées par résolution ou règlement dûment adopté et inséré au livre corporatif de 9216 selon les conditions de fond et de forme usuellement applicables, que le ou les représentants, mandataires, administrateurs et/ou dirigeants ayant agi, pour et au nom de 9216, aient été ou non valablement nommés, élus et autorisés à agir en cette qualité.
2. **QUE**, plus particulièrement, mais sans affecter la généralité de ce qui précède, il est décrété de confirmer, d'approuver et de ratifier tout ce qui suit en regard de 9216, et ce, à toutes fins que de droit, à savoir :

2.1) CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 2 de 9

**Résolutions adoptées à la 0128^e séance
tenue le 10 avril 2018**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 22 mai 2018

- **QUE** les administrateurs et dirigeants de 9216 ont été ou sont les personnes suivantes :

Du 01-12-2009 au 12-03-2010

- Guy Archambault - président
- Clément Gadbois - vice-président et secrétaire

Du 12-03-2010 au 30-03-2011

- Guy Breton - président
- Francine Verrier - secrétaire

Du 30-03-2011 à ce jour

- Éric Filteau - président
- Alexandre Chabot - secrétaire

- **QUE** le nombre d'administrateurs composant le conseil d'administration de 9216 soit, et il est par les présentes, réduit à un (1) seul administrateur;
- **QUE** monsieur Alexandre Chabot soit, et il est par les présentes, élu seul administrateur de 9216, celui-ci formant le conseil d'administration de 9216 à compter de ce jour jusqu'à nouvel ordre;

2.2) **DIRIGEANT**

- **QUE** la personne suivante soit, et elle est par les présentes, relevée du poste et de la fonction qu'elle occupait en tant que dirigeant de 9216, et ce, à compter de ce jour :

M. ÉRIC FILTEAU :

PRÉSIDENT

- **QUE** monsieur **ALEXANDRE CHABOT** soit, et il est à compter des présentes, nommé seul et unique dirigeant de 9216 et qu'il occupe, par le fait même, les postes de **président** et de **secrétaire** de 9216, tel qu'exigé par la LSA;
- **QUE** la *Déclaration de mise à jour annuelle 2018* (formulaire) visant les changements précités au paragraphe 2.2) soit déposée au Registraire des entreprises de la province de Québec, le tout suivant les règles prescrites de la LPLE et que, pour ce faire, il y a lieu de désigner monsieur Alexandre Chabot à titre de signataire autorisé de 9216, tel que requis;

2.3) **SIÈGE DE 9216**

QU'il y a lieu de confirmer que le siège de 9216 qui était situé dans le district judiciaire de Saint-Hyacinthe, plus précisément au 295, Route 137, Saint-Denis-sur-Richelieu, Québec, J0H 1K0, a été déplacé dans le district judiciaire de Montréal, au 2900, boulevard Édouard-Montpetit, H3T 1J4, et ce, depuis le 12 mars 2010, soit le jour de l'acquisition par

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 3 de 9

**Résolutions adoptées à la 0128^e séance
tenue le 10 avril 2018**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 22 mai 2018

l'Université de la totalité des actions détenues par M. Guy Archambault et M. Clément Gadbois;

2.4) **ÉTATS FINANCIERS ANNUELS DES 11 MARS 2011 AU 11 MARS 2018**

- **QUE** les états financiers annuels de 9216 pour les exercices financiers terminés les 11 mars 2011 à 11 mars 2018 soient, et ils sont par les présentes, approuvés et confirmés tels qu'ils ont été présentés à l'Université à titre d'actionnaire unique de 9216, et ce, bien que les résolutions des administrateurs et de l'actionnaire unique couvrant chacune de ces années soient absentes au livre corporatif de 9216;

2.5) **DÉCISIONS DES ADMINISTRATEURS ET/OU DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE**

- **QUE** toutes les décisions prises et tous les documents signés, pour et au nom de 9216, par son conseil d'administration et/ou ses dirigeants, depuis la constitution jusqu'à ce jour, soient, et sont par les présentes, confirmés, approuvés et ratifiés, et ce, nonobstant que les administrateurs n'aient pas toujours été valablement élus ou nommés à leurs fonctions, ni que leur mandat n'ait pas été formellement renouvelé par l'unique actionnaire de 9216;
- **QUE** toutes les décisions prises, tous les gestes posés et tous les actes faits par l'unique actionnaire de 9216 au bénéfice de cette dernière, depuis la constitution jusqu'à ce jour, soient, et sont par les présentes, confirmés, approuvés et ratifiés, et ce, nonobstant que tels actes, décisions, gestes et résolutions n'aient pas été consignés au livre corporatif de 9216;

2.6) **REGISTRES CORPORATIFS**

QU'UNE mise à jour du registre des administrateurs contenu dans le livre corporatif de 9216 soit effectuée afin de refléter tous les noms des administrateurs et les dates de début et/ou de fin de mandat depuis la constitution jusqu'à ce jour;

2.7) **RÈGLEMENTS**

- **DE CONFIRMER** que les Règlements généraux de 9216 ont été adoptés et ratifiés le 1^{er} décembre 2009 et qu'ils sont toujours en vigueur;
- **QUE** le Règlement général d'emprunt de 9216 a été adopté et ratifié le 1^{er} décembre 2009 et qu'il est toujours en vigueur;
- **QUE** le Règlement 2010-01 modifiant les statuts de 9216, plus particulièrement les Autres dispositions (retrait des clauses reliées aux activités professionnelles des médecins vétérinaires) a été adopté et ratifié le 26 février 2010 et qu'il est toujours en vigueur;

2.8) **DATE DE FIN D'EXERCICE FINANCIER**

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 4 de 9

Résolutions adoptées à la 0128^e séance
tenue le 10 avril 2018

Date d'adoption du procès-verbal :
le 22 mai 2018

- **QUE** la date de fin d'exercice financier de 9216 est et demeure le 11 mars de chaque année.

3. **DISPOSITIONS FINALES**

QUE les présentes régularisations ci-devant mentionnées modifient toute déclaration ainsi que toute résolution du conseil d'administration et du ou des actionnaires dont les dispositions seraient contraires ou incompatibles avec celles des présentes régularisations, le tout afin que celles-ci aient plein effet;

QUE le président et secrétaire de 9216 reçoive instructions de signer, et il est par les présentes autorisé à signer, tous les documents nécessaires et utiles permettant de donner plein effet à ce qui précède dont, notamment la résolution de l'actionnaire unique se rapportant à ce qui précède.

E-0128-4.2.2 DISSOLUTION VOLONTAIRE DE 9216-6339 QUÉBEC INC. SELON LES ARTICLES 308 ET SUIVANTS DE LA *LOI SUR LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS* (RLRQ, C. S-31.1)

ATTENDU que l'Université est l'unique actionnaire de 9216-6339 Québec inc. (« **9216** »);

ATTENDU que 9216, une société dans le domaine de la médecine vétérinaire, n'a plus aucune activité commerciale, et ce, depuis plusieurs années;

ATTENDU que, selon les derniers états financiers, 9216 n'a plus d'obligations ni de biens;

ATTENDU que, conséquemment à ce qui précède, il y a lieu de dissoudre 9216 par voie de résolutions spéciales de son actionnaire unique, et ce, conformément aux procédures prévues aux articles 308 et suivants de la *Loi sur les sociétés par actions* (RLRQ, c. S-31.1) (la « **LSA** »); et

ATTENDU qu'à compter de la dissolution de 9216, l'Université assumera les obligations et bénéficiera des droits de 9216, le cas échéant, aux termes de l'article 313 de la LSA.

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. **QUE** 9216, filiale à part entière de l'Université, soit dissoute conformément aux dispositions des articles 308 et suivants de la LSA et, plus précisément par déclaration de l'actionnaire unique conformément aux dispositions de l'article 312 de la LSA, et ce, au plus tard le 10 juin 2018 à 23 h 59;
2. **QU'**à compter de la date de dissolution de 9216, l'Université assume les obligations et bénéficie des droits de 9216, le cas échéant, l'Université confirmant pouvoir acquitter le passif de 9216 à échéance s'il en est;
3. **QUE** monsieur Alexandre Chabot, secrétaire général de l'Université, soit, et il est par les présentes, autorisé et instruction lui est donnée de signer, pour et au nom de l'Université, la résolution de l'actionnaire unique de 9216 ainsi que la déclaration de l'actionnaire unique relative à la dissolution volontaire de 9216 et de veiller au dépôt de ces documents auprès du Registraire des entreprises de la province de Québec;
4. **QUE** monsieur Alexandre Chabot, secrétaire général de l'Université, soit, et il est par les présentes autorisé à signer, pour et au nom de l'Université, tout document et à poser tout geste nécessaire ou

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 5 de 9

Résolutions adoptées à la 0128^e séance
tenue le 10 avril 2018

Date d'adoption du procès-verbal :
le 22 mai 2018

utile pour donner effet aux dispositions de l'article 313 de la LSA à l'effet que tous les droits et obligations de 9216 sont et deviennent ceux de l'Université et que l'Université est devenue partie, le cas échéant, à toute procédure judiciaire ou administrative à laquelle était partie 9216;

5. **DE PRENDRE ACTE** du fait que l'article 322 de la LSA prévoit que l'Université, signataire de la déclaration de dissolution, doit conserver ou assurer la conservation des livres de 9216 pendant les cinq (5) années suivant la date figurant sur le certificat de dissolution de 9216, à moins que tels livres doivent être conservés pour une période plus longue en raison de procédure judiciaire ou administrative.

E-0128-4.3 FOURNITURE DE GAZ NATUREL
2018-A0016-0128^e-299

le Comité exécutif, conformément au document **2018-A0016-0128^e-299** déposé aux archives, **autorise**:

- la Direction des immeubles et la Direction des approvisionnements, pour et au nom de l'Université, à ne pas renouveler le contrat d'achat de gaz naturel qui est intervenu par l'intermédiaire du regroupement du GACEQ, lequel contrat viendra à échéance le 31 octobre 2018 et à transmettre tout avis à cet effet;
- la Direction des immeubles et la Division des approvisionnements à négocier et à conclure une entente de principe avec ENERGIR pour la conclusion d'un contrat de gré à gré pour l'achat et la fourniture de gaz naturel, au tarif d'ENERGIR, en remplacement du contrat précité;
- le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université le contrat de gré à gré susmentionné avec ENERGIR, en se fondant sur l'exception prévue à l'article 13 (4) de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, chap. C-65.1), sujet aux dispositions de ladite loi, et après que ce contrat ait été visé par la Division des affaires juridiques.

E-0128-4.4 DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPENSE ET DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC INSO
2018-A0016-0128^e-301

le Comité exécutif, conformément au document **2018-A0016-0128^e-301** déposé aux archives, **autorise**:

- une dépense de 3 000 000 \$ pour la conclusion d'un contrat d'approvisionnement et de services, de gré à gré, entre l'Université de Montréal et INSO, revendeur d'équipements informatiques et exploitant d'une boutique informatique sur le campus de l'Université, d'une durée de 12 mois, du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018;
- le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, tous les documents nécessaires à l'octroi du contrat susmentionné.

E-0128-4.5 CAMPUS SAINT-HYACINTHE – AMÉNAGEMENT DE LA PLATEFORME DE RECHERCHE

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 6 de 9

Résolutions adoptées à la 0128^e séance
tenue le 10 avril 2018

Date d'adoption du procès-verbal :
le 22 mai 2018

CIMIA – CHOIX DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

2018-A0016-0128^e-302

le Comité exécutif, conformément au document **2018-A0016-0128^e-302** déposé aux archives, entérine le choix de Construction Bugère Inc. pour l'exécution du contrat de travaux de construction du lot 1 (Démolition, désamiantage et renforcement des pieux) dans le cadre du projet 55365, tel qu'exigé par la convention d'aide financière FIS-35279 aux articles 3.13 a) et f).

E-0128-4.6 CAMPUS MIL- TERRAIN POUR UNE ÉCOLE PRIMAIRE - COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOYS (CSMB)

2018-A0016-0128^e-310

le Comité exécutif **autorise**:

- le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. **Éric Filteau**, à poursuivre et à compléter, pour et au nom de l'Université de Montréal, les négociations avec la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys en vue de lui permettre d'ériger une école primaire sur le Lot en vertu d'un acte de donation qui tiennent compte des conditions et contraintes énoncées dans le document **2018- A0002-0646^e-149** présenté au Conseil de l'Université le 26 mars 2018 et du document **2018-A0016-0128^e-310**, déposés aux archives;
- le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, tout document requis pour donner effet à la présente résolution, après que ces documents aient été visés par la Division des affaires juridiques.

E-0128-4.7 OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE
(PROJETS 55354-55387)

2018-A0016-0128^e-311

le Comité exécutif, conformément au document **2018-A0016-0128^e-311** déposé aux archives,

- entérine l'appel d'offres public fondé sur le mode d'adjudication qualité seulement auquel la Direction des immeubles a procédé pour les services professionnels d'architecture dans le cadre des projets # 55354 et # 55387 et le choix de DMA architectes s.e.n.c.r.l., dont la soumission a été retenue;
- autorise le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, la lettre d'acceptation de soumission et d'adjudication de contrat confirmant que la soumission de DMA architectes s.e.n.c.r.l. a été retenue et que le montant des honoraires qui a été convenu pour la réalisation du projet # 55354 est de 164 830 \$ et que celui pour la réalisation du projet # 55387 est de 151 865 \$, plus taxes, formant un total de 316 695 \$, plus taxes, pour ces deux projets, ainsi que les contrats qui y donneront effet, après que ces documents aient été visés par la Division des affaires juridiques.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 7 de 9

Résolutions adoptées à la 0128^e séance
tenue le 10 avril 2018

Date d'adoption du procès-verbal :
le 22 mai 2018

E-0128-4.8 APPEL D'OFFRES PUBLIC - CONTRAT D'ENTRETIEN DES APPAREILS DE TRANSPORT VERTICAL
2018-A0016-0128^e-312

le Comité exécutif, conformément au document **2018-A0016-0128^e-312** déposé aux archives, **autorise**:

- la Division des approvisionnements à procéder à un appel d'offres public, fondé sur le mode d'adjudication du plus bas soumissionnaire conforme, pour un contrat de services d'une durée de cinq (5) ans pour l'entretien des appareils de transport vertical et des escaliers mécaniques pour chacun des lots que constituent les secteurs EST, CENTRE et OUEST du Campus Montréal et le Campus Saint-Hyacinthe ou un tel contrat pour plusieurs de ces lots, et dont le coût total pour les quatre (4) lots et la durée de cinq (5) ans ne devra pas dépasser 2 271 980 \$, avant taxes;
- le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université, selon le cas, la ou les lettres d'acceptation de soumission et d'adjudication du contrat ainsi que le ou les contrats qui leur donneront effet, et tous les autres documents nécessaires à l'octroi du ou des contrats découlant de l'appel d'offres, après que ces contrats et documents aient été visés par la Division des affaires juridiques.

E-0128-4.9 CEPSUM - DEMANDE DE SUBVENTION DU CEPSUM AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE IV DU MEES
2018-A0016-0128^e-313

le Comité exécutif, conformément au document **2018-A0016-0128^e-313** déposé aux archives:

1. réitère, conformément à la résolution E-0126-4.3, ce qui suit:
 - autorise le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. **Éric Filteau**, et le secrétaire général, M. **Alexandre Chabot**, à signer, pour et au nom de l'Université de Montréal, la demande de subvention au *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV* et tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution, après que ces documents aient été visés par la Division des affaires juridiques ;
 - autorise sous réserve de l'obtention de la subvention du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV*, les travaux d'optimisation et de rénovations aux installations du CEPSUM, selon les montants estimés par les professionnels mandatés aux projets.
2. confirme l'engagement de l'Université de Montréal (budget du CEPSUM) à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

E-0128-5.1 COMITÉ DE GESTION DU FONDS DE DOTATION – RENOUELEMENT DE MANDAT D'UN MEMBRE
2018-A0016-0128^e-308

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 8 de 9

Résolutions adoptées à la 0128^e séance
tenue le 10 avril 2018

Date d'adoption du procès-verbal :
le 22 mai 2018

le Comité exécutif nomme M. **Étienne Brodeur** à titre de membre du Comité de gestion du fonds de dotation pour un troisième mandat débutant le 1er juin 2018 et se terminant le 31 mai 2022, conformément au document **2018-A0016-0128^e-308** et ses **annexes** déposés aux archives.

E-0128-5.2 NOMINATIONS ET RENOUELEMENTS DE PROFESSEURS-CHERCHEURS
2018-A0016-0128^e-303

le Comité exécutif procède aux nominations et aux renouvellements des professeurs et chercheurs dont les noms paraissent au document **2018-A0016-0128^e-303.1** déposé aux archives.

E-0128-5.3 CHAIRE PAUL-DAVID EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE CARDIO-VASCULAIRE DE L'UDEM – NOMINATION DU TITULAIRE
2018-A0016-0128^e-305

le Comité exécutif nomme Dr **Stanley Nattel**, professeur titulaire au Département de médecine de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, en tant que titulaire de la Chaire Paul-David en électrophysiologie cardio-vasculaire de l'Université de Montréal, et ce, pour un quatrième mandat d'une durée de cinq (5) ans, prenant effet le 1^{er} juin 2018 et se terminant le 31 mai 2023, le tout conformément au document **2018-A0016-0128^e-305** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0128-5.4 CHAIRE ALFONSO MINICOZZI ET FAMILLE DE CHIRURGIE THORACIQUE ET TRANSPLANTATION PULMONAIRE DE L'UDEM – NOMINATION DU TITULAIRE
2018-A0016-0128^e-306

le Comité exécutif nomme Dr **Pasquale Ferraro**, professeur titulaire au Département de chirurgie de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, en tant que titulaire de la Chaire Alfonso Minicozzi et famille de chirurgie thoracique et transplantation pulmonaire de l'Université de Montréal, et ce, pour un troisième mandat de cinq (5) ans, prenant effet le 1^{er} avril 2018 et se terminant le 31 mars 2023, le tout conformément au document **2018-A0016-0128^e-306** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0128-5.5 COMITÉS D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE - NOMINATIONS
2018-A0016-0128^e-307

le Comité exécutif, conformément au document **2018-A0016-0128^e-307** et ses **annexes** déposés aux archives, nomme les personnes suivantes:

- M^{me} **Alexandra Allouch** au **Comité d'éthique de la recherche en santé** en tant que membre suppléant versé en droit, et ce, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 17 avril 2018 et se terminant le 31 mai 2021;
- M^{me} **Marie-Pierre Bousquet** au **Comité d'éthique de la recherche en arts et en**

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 9 de 9

**Résolutions adoptées à la 0128^e séance
tenue le 10 avril 2018**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 22 mai 2018

sciences, en tant que présidente pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 17 avril 2018 et se terminant le 31 mai 2021.

E-0128-5.6 OCTROI DE GRADES
2018-A0016-0128^e-298

le Comité exécutif décerne les grades de 1^{er} cycle et de cycles supérieurs de l'École Polytechnique de Montréal (conformément aux documents **2018-A0016-0128^e-298** à **298.2** déposés aux archives), de HEC Montréal (documents **298.3** et **298.4**) et de l'Université de Montréal (documents **298.5** à **298.19**).

Le secrétaire général,

Alexandre Chabot